Projet Pédagogique : 2017-2021

Piscine d'OULLINS

Cours Préparatoire

Virginie GENIN CPC EPS Oullins
Luc BONNET CPD EPS Rhône
L'équipe des BEESAN.

Projet pédagogique – Piscine d'Oullins

SOMMAIRE :

I/ Introduction

II/ Sécurité & Réglementation

- Accueil des scolaires
- Accès au bassin
- Contrôle des présences
- Sécurité pour aller aux toilettes
- Evacuation des bassins
- POSS Mise en place des secours
- Information des élèves
- La sécurité active

III/ Organisation pédagogique

- Matériel pédagogique utilisé
- Les compétences
- Les savoirs spécifiques
- Parcours de l'élève
- Le cahier du nageur
- Le Module d'Apprentissage

I/ Introduction

Préambule

Note de service départementale février 2019

« Apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale inscrite dans les programmes d'éducation physique et sportive. »

Cette priorité est concrétisée par l'attestation du savoir nager scolaire prévue par le décret n° 2015-847. Elle doit engager tous les acteurs impliqués dans l'enseignement de la natation à l'école au premier rang desquels se trouvent les enseignants et les intervenants extérieurs qualifiés (maîtres-nageurs sauveteurs), assistés d'intervenants bénévoles agréés lorsque la règlementation ou la situation l'exige (effectifs conséquents notamment).

Cet enseignement nécessite une action et une organisation coordonnées entre les acteurs qui doivent s'inscrire dans le cadre d'un projet pédagogique. L'annexe 2 de la circulaire n° 2017-116 relative à l'encadrement des activités physiques et sportives (APS) précise que « l'enseignant définit le projet pédagogique dans le cadre du projet d'école ».

Depuis de nombreuses années, dans le Rhône, pour aider les enseignants à définir leur projet pédagogique, des projets pédagogiques de natation sont élaborés conjointement par les conseillers pédagogiques en EPS (CP EPS) et l'équipe des maîtres-nageurs sauveteurs (MNS) de chaque piscine. Ces projets constituent un point d'appui pour la conduite des séances de natation par l'enseignant, responsable pédagogique de la séance, en lien avec le MNS apportant son concours à cet enseignement. Des adaptations de ce projet, au regard du contexte local spécifique, pourront être effectuées de manière anticipée et en concertation avec les intervenants extérieurs.

Ces projets n'ont donc pas de caractère prescriptif. Cependant, ils sont la concrétisation d'un certain nombre de réflexions (sur les contenus d'enseignement et leur progressivité, sur l'organisation des modules d'enseignement, sur la sécurité des élèves, sur leur évaluation, sur la proposition de tâches et l'aménagement matériel, etc.) qui peuvent aider utilement l'enseignant dans la construction de son enseignement.

Un lieu d'activité comme la piscine doit développer les divers aspects de la personnalité des enfants. Nous nous situons dans une action qui s'intéresse à la globalité de leur développement : physique, affectif et sensoriel.
C'est à partir de cette réflexion et en référence aux programmes de l'école primaire 2015 que la CPC EPS de la circonscription et les BEESAN de la piscine d'Oullins ont élaboré ce projet.

La mise en place de ce projet, en partenariat avec les enseignants concernés, doit permettre aux enfants d'acquérir des compétences, des connaissances et des attitudes.
Ils peuvent construire leurs apprentissages dans une démarche de découverte, d'essais/erreurs et d'appropriation.
Ainsi le but de la tâche est clairement spécifié, mais non les modalités pour y parvenir.
Cela s'oppose à une pédagogie du modèle centrée sur la reproduction de comportements stéréotypés.
L'histoire de chaque enfant avec l'élément « eau » et le respect de son rythme par l'adulte sont des facteurs de réussite.

L'aménagement du milieu permet des réponses multiples par la diversité des actions proposées.
L'enfant découvre et maîtrise peu à peu les diverses propriétés et possibilités de l'espace aquatique, à travers son corps et ses sens.
La connaissance du résultat de ses actions et la prise de conscience de ses progrès est indispensable à la construction de ses apprentissages.

Pour renforcer la mise en place de ce projet, l'enseignant devra :

1) s'appuyer sur le projet d'école.
2) effectuer un travail avec les enfants avant et après chaque séance.
3) assurer la mise en œuvre de la séance par sa participation et sa présence effective dans le dispositif tout en privilégiant un partenariat efficient avec les BEESAN.

Une évaluation régulière des objectifs et des contenus sera une indication de la pertinence du projet.

Une étroite collaboration est indispensable entre :

Les enseignants, à la fois responsables de la pédagogie et de la sécurité (circulaire n° 92-196 du 3 juillet 1992 relative à la participation d'intervenants extérieurs aux activités d'enseignement dans les écoles maternelles et primaires).

Les MNS apportant leur éclairage technique sur l'activité, et assurant la sécurité.

Les AVS ou les EVS aidant à la scolarisation des enfants en situation de handicap (ASH). L'activité piscine est une activité scolaire. L'AVS ou L'EVS accompagne l'élève et l'aide si nécessaire à l'habillage et déshabillage. **Il peut également assurer son accompagnement dans l'eau** afin de l'aider dans les différentes situations proposées. Ils s'occupent uniquement de l'enfant dont ils ont la charge, ils ne comptent pas dans le taux d'encadrement. Ces personnels n'ont pas à être agréés.

Les ATSEM : À l'école maternelle, dans le cadre de leur statut, les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) peuvent être associés à l'organisation des séances de natation pour les activités d'accompagnement (transport, vestiaire, toilette et douche). Ils ne sont pas soumis à l'agrément préalable de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale.
Cependant, la participation de l'ATSEM à cette activité doit faire l'objet d'une autorisation préalable du maire.

Les bénévoles agréés participant à l'encadrement indispensable.

Les références institutionnelles :

Les références institutionnelles dans lesquelles doit s'inscrire ce projet et qu'il n'est Pas permis d'ignorer sont les suivantes :

Le socle commun : article L. 122-1-1 et D. 122-1 et suivants du code de l'éducation

Les programmes de l'école primaire parus au BOEN HS n° 3 du 18 juin 2008

Les progressions parues au BOEN n° 1 du 5 janvier 2012

La circulaire n° 2011-090 parue au BOEN n° 28 du 14 juillet 2011 et relative à la natation et son enseignement dans les premier et second degrés

La note de service départementale du 2 mai 2012 relative aux projets de piscine 2012-2016 et le document pédagogique associé.

La note de service départementale du 2 mai 2012 relative au savoir nager et le document pédagogique associé.

La note de service départementale du 15 novembre 2010 et relative à l'enseignement des activités aquatiques dans une classe par un remplaçant, par un professeur des écoles stagiaires ou un étudiant en master se destinant aux métiers de l'enseignement

La note de service départementale du 17 novembre 2011 relative à l'encadrement des classes à faibles effectifs (moins de 12 élèves).

La note de service départementale du 17 novembre 2011 relative à la participation des ATSEM aux séances d'activités aquatiques.

II/ Sécurité & Réglementation

La sécurité abordée selon deux axes :

- ***La sécurité passive***

Il s'agit de tous les aspects organisationnels qui permettent le bon déroulement des activités.

Les normes définies par les circulaires garantissant les conditions de mise en œuvre de l'activité :

- Température de l'eau
- Surveillance du bassin par une personne qualifiée et agréée par l'Education Nationale
- Taux d'encadrement: en référence à la circulaire n°2011-090
  - En primaire : 2 adultes qualifiés pour une classe.
  - En maternelle : 3 adultes qualifiés pour une classe.

  Pour des regroupements de plusieurs classes dont l'effectif est supérieur à 30 élèves, un encadrant supplémentaire est à prévoir.

Configuration de l'établissement

La piscine comporte 3 niveaux :

- le niveau 0 : le hall d'entrée avec la caisse.
- le niveau -1 : les cabines de déshabillage pour le public, les vestiaires collectifs pour les classes primaires et maternelles, les douches et les sanitaires.
- le niveau -2 : le bassin couvert, les douches et les sanitaires.

Le niveau 0 est relié au niveau -1 par un escalier.

Le niveau -1 est relié au niveau -2 par un escalier et un ascenseur.

Accueil des scolaires

Pour entrer dans l'établissement, l'enseignant devra composer son code et l'effectif de sa classe.

En cas d'annulation d'une séance, une information la plus rapide possible s'impose entre le directeur de l'école et l'équipe de piscine.

Circuit de déplacement des élèves

A chaque séance, les élèves de la ou des deux classes arrivent un quart d'heure avant et se déshabillent dans les vestiaires collectifs du niveau -1 soit côté « hommes » soit côté « femmes ».

Les élèves descendent ensuite au bassin du niveau -2 pour se doucher avant de se mettre dans l'eau.

A la fin de la séance, ils remontent au niveau -1 pour se doucher et se rhabiller.

Les classes de la séance suivante attendent pour descendre au bassin que les deux classes précédentes aient regagné les vestiaires.

L'accès au bord du bassin se fait en classe entière avec l'ensemble des encadrants.

Organisation du bassin

Planning des classes :

De mi-septembre à décembre :

- les classes de CP sont présentes les lundis, mardis, jeudis de 13h45 à 15h55.
- les classes de CM2 sont présentes les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 9h à 11h.

De février à début juin :

- les classes de CE1 sont présentes les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 9h à 11h.
- les classes de GS sont présentes les lundis, mardis, jeudis de 13h45 à 15h55.

Déroulement des séances :

Les séances durent 40' avec 1 ou 2 classes à chacune d'elles sur les horaires suivants :

- le matin : 3 séances de 9h à 9h35, 9h40 à 10h20 et 10h25 à 10h55.
- l'après-midi : 3 séances de 13h45 à 14h25, 14h30 à 15h10 et 15h15 à 15h55.

Un maître-nageur, placé sur la chaise haute, assure la surveillance de la ou des deux classes pendant la séance et indique la fin de celle-ci en soufflant dans une corne de brume.

La séance ne peut avoir lieu en son absence.

Un maître-nageur participe à l'encadrement pédagogique de la classe avec l'enseignant et, en cas de présence d'une seule classe, deux y participent.

En cas de présence d'une seule classe le bassin pourra être utilisé dans sa totalité.

Contrôle des présences

Les listes des élèves répartis en groupes sont déposées auprès des MNS chargés de l'enseignement qui les vérifient (chaque responsable d'un groupe fait l'appel pour ce dernier)

Le **nombre d'élèves** dans chaque groupe doit être **rigoureusement contrôlé** pendant toute la séance (s'efforcer de garder dans son champ de vision l'ensemble du groupe)

Le comptage des élèves après la séance se fait avant la rentrée aux douches.

A la fin de la séance, l'instituteur s'assure de la présence de tous les élèves de sa classe.

Sécurité pour aller aux toilettes

Les enfants se rendant aux toilettes seront **accompagnés par un adulte (non comptabilisé dans les normes d'encadrement) ou un camarade.**

Evacuation des bassins

Le Plan d'Organisation de la Sécurité et des Secours (POSS) conçu pour coordonner les actions d'urgence au sein de l'établissement est à la disposition de tous sur le bord du bassin.

Le règlement de l'établissement est également affiché à l'entrée de la piscine.

La fin du cours est signalée par un signal sonore, ou avertissement du MNS de surveillance.
Une fois, l'autorisation donnée par le responsable du groupe, les élèves rejoignent le point de regroupement.
L'enseignant organise le **déplacement aux douches**.

POSS Mise en place des secours

En cas d'accident, le MNS de surveillance donne l'alerte et organise les secours internes.

- Accident au niveau -2

. le B.E.E.S.A.N. de surveillance donne l'alerte verbalement ou au sifflet.

. le bassin est évacué si nécessaire.

. un des B.E.E.S.A.N. prévient les secours avec le téléphone de l'infirmerie puis, avant 10h, va les accueillir sachant qu'à partir de 10h il prévient la caissière qui se charge elle-même de les accueillir.

- Accident aux niveaux 0 et -1

. l'enseignant(e) fait prévenir un des B.E.E.S.A.N au bassin par l'ATSEM, un parent accompagnateur ou un agent d'entretien.

. un B.E.E.S.A.N fait sortir sa classe de l'eau et se rend auprès de la victime.

. en cas de nécessité il fait prévenir ses 2 collègues au bassin qui font sortir l'autre classe de l'eau et le rejoignent, l'un aidant pour les soins, l'autre prévenant les secours et les accueillant.

La séance ne peut reprendre que lorsque les normes d'encadrement et la sécurité respectent les préconisations officielles.

Information des élèves, des enseignants

- **Douche obligatoire ;** Passage au pédiluve
- Les bermudas et shorts ne sont pas autorisés
- Passage aux toilettes en début de séance
- Les plaies, affections cutanées, et certaines allergies peuvent être une contre-indication à la baignade après avis du MNS et de l'enseignant)
- Présentation, lors de la première séance, des différents espaces et plages des bassins
- Rappel des consignes de sécurité : **ne pas courir, sauter, pousser, crier… (Règles d'or)**
- Pas de bijoux, montre, le jour de la piscine
- Pas de bonbons, Chewing-gum…
- **Respect du matériel pédagogique**
- Présentation de l'équipement dans son ensemble
- Présentation du schéma d'**aménagement pédagogique et des objectifs d'apprentissage** sur chacune des zones du bassin (faisant partie de ce projet)

- ***La sécurité active***

Il s'agit de tout ce qui est mis en œuvre sur le plan éducatif pour associer les élèves à la gestion de leur propre sécurité :

- La connaissance par tous les acteurs du projet pédagogique.
- L'implication de l'élève dans le projet piscine : les visites dans les classes sont le point de départ de cette notion de participation active.
- La connaissance des dispositifs
- Leur implication dans l'élaboration de leurs projets d'action

Les éléments constitutifs de chaque tâche motrice (LE BUT: ce que l'élève doit réaliser / LE DISPOSITIF: l'espace, le matériel avec lequel l'élève s'exerce / LES OPERATIONS : actions et moyens nécessaires à l'atteinte du but / LES CRITERES DE REUSSITE : ils permettent à l'élève de connaître le résultat de son action / LA CONSIGNE : informe sur les quatre éléments de la tâche) sont à expliciter clairement aux élèves en classe et/ou à la piscine sous forme écrite et orale)

- Construction de sa propre sécurité : des règles de pratique de l'activité aquatique et connaissances des risques liés à cette activité ; Prise de conscience progressive de ses propres possibilités pour agir en toute sécurité.
- Construction de la sécurité de l'autre et ou des autres.

III/ Organisation pédagogique

Les compétences

Le projet doit permettre de construire les compétences spécifiques d'Education Physique et Sportive précisées dans les programmes 2008, pour chaque cycle.

CYCLE 2

L'éducation physique vise le développement des capacités nécessaires aux conduites motrices et offre une première initiation aux activités physiques, sportives et artistiques. Tout en répondant au besoin et au plaisir de bouger, elle permet de développer le sens de l'effort et de la persévérance. Les élèves apprennent à mieux se connaître, à mieux connaître les autres ; ils apprennent aussi à veiller à leur santé.

Réaliser une performance

- Natation : se déplacer sur une quinzaine de mètres.

Adapter ses déplacements à différents types d'environnement

- Activités aquatiques et nautiques : s'immerger, se déplacer sous l'eau, se laisser flotter.

CYCLE 3

L'éducation physique et sportive vise le développement des capacités motrices et la pratique d'activités physiques, sportives et artistiques. Elle contribue à l'éducation à la santé en permettant aux élèves de mieux connaître leur corps, et à l'éducation à la sécurité, par des prises de risques contrôlées. Elle éduque à la responsabilité et à l'autonomie, en faisant accéder les élèves à des valeurs morales et sociales (respect de règles, respect de soi-même et d'autrui).

Réaliser une performance mesurée (en distance, en temps)

- Natation : se déplacer sur une trentaine de mètres.

Le projet permet de mener une liaison systématique entre le vécu aquatique, les activités langagières et le vivre ensemble, afin, que l'élève prenne conscience de la cohérence de ce qui lui est proposé.

La démarche d'enseignement comporte trois temps :

- **Avant :** Une préparation en classe, pour construire avec les élèves des outils permettant d'envisager l'activité et d'en noter la réalisation, pour anticiper les actions à réaliser en toute sécurité et connaître les dispositifs et les critères de réussite. Un travail sur le vivre ensemble et l'acceptation des règles, sur la mise en avant de la sécurité, intégrée dans l'activité et l'exercice.

- **Pendant :** Le développement pratique du projet. La mise en œuvre d'une démarche de découverte, d'essais / erreurs, et d'appropriation. Le but est clairement défini, mais non les modalités pour y parvenir. L'aménagement du milieu permet d'obtenir des réponses multiples. C'est le temps privilégié de l'activité motrice.

- **Après :** Le retour sur l'action pour mener avec les élèves, une activité réflexive. Formalisation en classe des actions réalisées, par le langage oral et écrit. Bilan de l'activité produite ; difficultés rencontrées et réussites. Utilisation du cahier du nageur. (Cahier de traces et non d'évaluation). Mise en projet pour la prochaine séance.

Une évaluation régulière sera une indication des progrès réalisés et des stratégies mises en œuvre.

Le cahier du nageur

Dans les circulaires départementales relatives aux projets de piscine **2012-2016 et 2016-2020**, il est clairement fait état de l'intérêt que représente, pour le développement de l'élève, cet outil dans le déroulement des séances d'EPS et plus particulièrement au cours des séances d'activités aquatiques.
Ce cahier du nageur doit « être centré sur l'élève » et « est donc le garant de la construction individuelle et collective de la trace explicite (car écrite) de ce qui a été vécu, appris, tenté, évalué, de ce qui a réussi, échoué… »
Concernant le contenu de ce cahier, il est possible de se reporter au cahier du nageur numérique proposé par le groupe départemental EPS. De nombreux exemples de fiches constitutives des 3 parties du cahier du nageur y sont donnés. Il est possible aux enseignants qui le souhaitent de les utiliser mais aussi de s'en inspirer pour inventer de nouvelles pages à ce cahier.

[1] R. Michaud, l'EPS, cycle 2, volume 1, Ed Nathan collection Pédagogie 2003, P. 132

REFERENCES POUR LA MAITRISE DU SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES DE COMPETENCES ET DE CULTURE

Appliquer les règles élémentaires de sécurité.

Respecter les autres et les règles de la vie collective.

Travailler en groupe, s'engager dans un projet ;
Se représenter son environnement proche, s'y repérer, s'y déplacer de façon adaptée ;
Appliquer les règles élémentaires d'hygiène.

COURS PREPARATOIRE : Module d'apprentissage, 12 séances

CHAMP D'APPRENTISSAGE EPS 2

Adapter ses déplacements à des environnements variés

Phase de découverte :	séances 1 à 2
Situation de référence :	séance 3
Phase d'entrainement :	séances 4 à 10
Bilan des apprentissages :	séance 11
Réinvestissement :	séance 12

Chaque séance comprend 3 phases :

- **Avant** : la préparation
- **Pendant** : le déroulement
- **Après** : le bilan

▪ PHASE DE DECOUVERTE :

Objectif :
Se confronter à un dispositif différencié incluant l'espace aérien, la profondeur et la surface.

Séances de 1 à 2

Mise en œuvre :

But : l'élève doit utiliser le matériel dans les différents domaines : entrée, déplacement, immersion et flottaison.

Tâche :
Découverte ou redécouverte de l'espace de travail : mise en activité des enfants au moyen de situations d'appel à partir de tâches non définies pour entrer dans l'eau, évoluer en profondeur , se déplacer en surface et flotter.

En classe :
Faire comprendre et faire respecter les règles de sécurité (vivre ensemble).
Utiliser le vocabulaire spécifique au matériel pédagogique (maîtrise du langage).

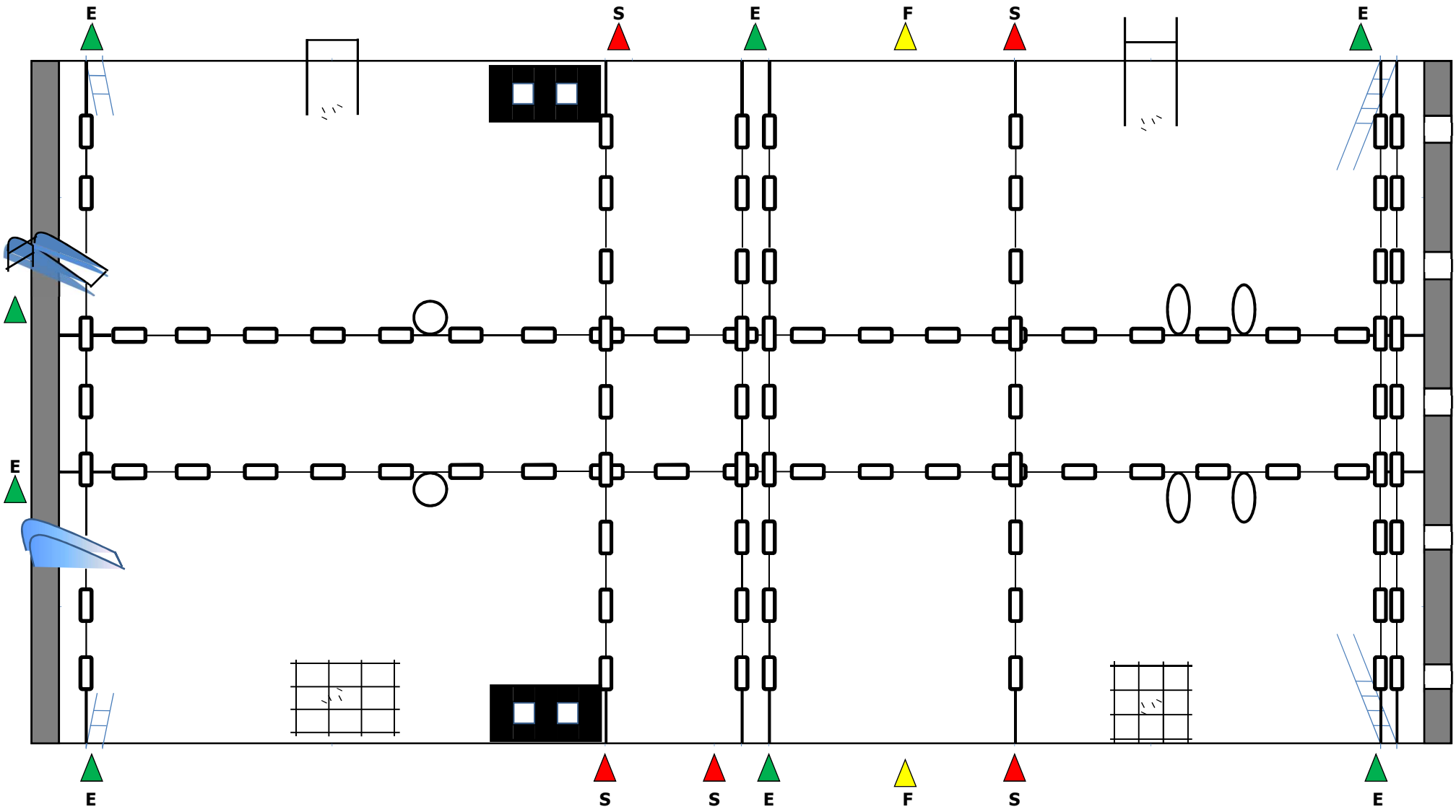
E
S
E
F
S
E
E
E
S
S
E
F
S
E

<u>SITUATION DE REFERENCE</u> : séance 3

Objectif :
Connaître son niveau d'habiletés motrices aquatiques

Mise en œuvre :

But : L'élève doit choisir un des trois parcours suivant ses habiletés motrices.
<u>En classe</u> :
Chaque élève choisit le parcours qu'il pense réussir (fiche individuelle).

<u>Tâche</u> :
Chaque élève doit réussir trois fois le parcours choisi, comprenant une entrée, une ou deux immersions, un déplacement et une flottaison.
L'équipe enseignante valide le résultat de l'élève.

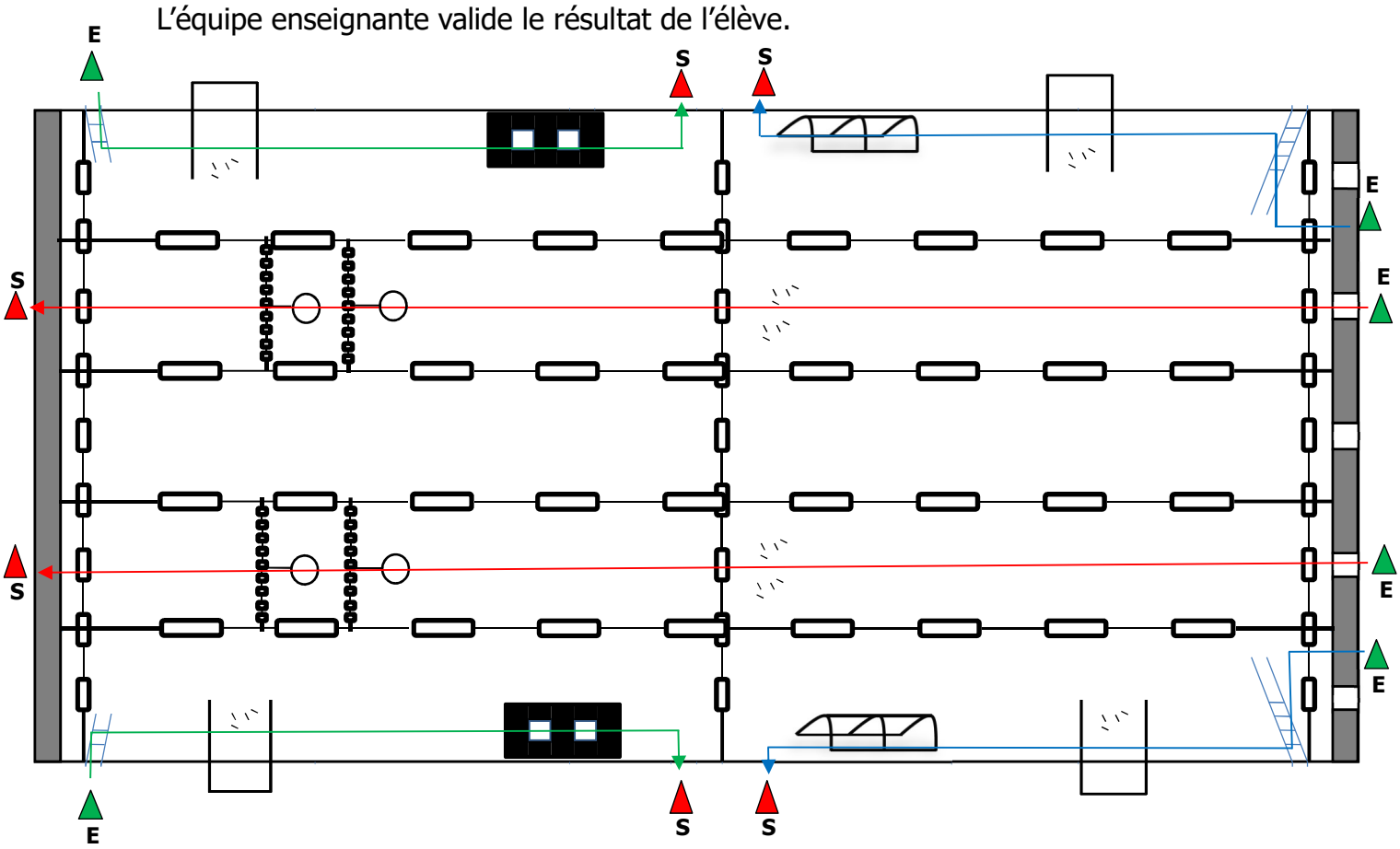

DISPOSITIF 2 (Séance 3)

PARCOURS VERT

Nom : _

Prénom : _

Entrées dans l'eau	Déplacements	Immersions	Flottaison
Je rentre par l'échelle	Je me déplace en tenant le mur	Je ramasse un objet aux perches du PB	Je réalise une flottaison ventrale avec l'aide du mur (5")
Je saute en m'accrochant à la ligne	Je me déplace le long du mur en me tenant 3 fois au maximum	Je traverse le tapis à trou	Je réalise la « boule »
Je réalise le parcours sans me tenir		OUI	NON

PARCOURS BLEU

Nom : _

Prénom : _

Entrées dans l'eau	Déplacements	Immersions	Flottaison
Je saute du bord en m'accrochant à la ligne	Je me déplace le long du mur en me tenant 3 fois au maximum	Je ramasse un objet aux perches du GB	Je réalise une flottaison ventrale (5")
Je saute du plot (N°1 ou N°5)	Je me déplace le long du mur en me tenant 1 seule fois	Je traverse le tunnel de profondeur	Je réalise une flottaison dorsale (5")
Je réalise le parcours sans me tenir		OUI	NON

PARCOURS ROUGE

Nom : _ _ _

▪ <u>PHASE DE STRUCTURATION</u> : SEANCES 4 A 10

Séances 4 à 6

Objectifs :
S'approprier le deuxième dispositif.
Trouver des réponses adaptées aux nouvelles situations proposées.

Mise en œuvre :

But : L'élève doit utiliser le nouveau matériel dans les différents domaines : entrée, immersion, déplacement et flottaison.

Tâche :
L'élève s'approprie les différents parcours mis en place.
L'élève évolue dans chaque action motrice choisie, Entrée, Immersion, Déplacement et Flottaison (E.I.D.F).

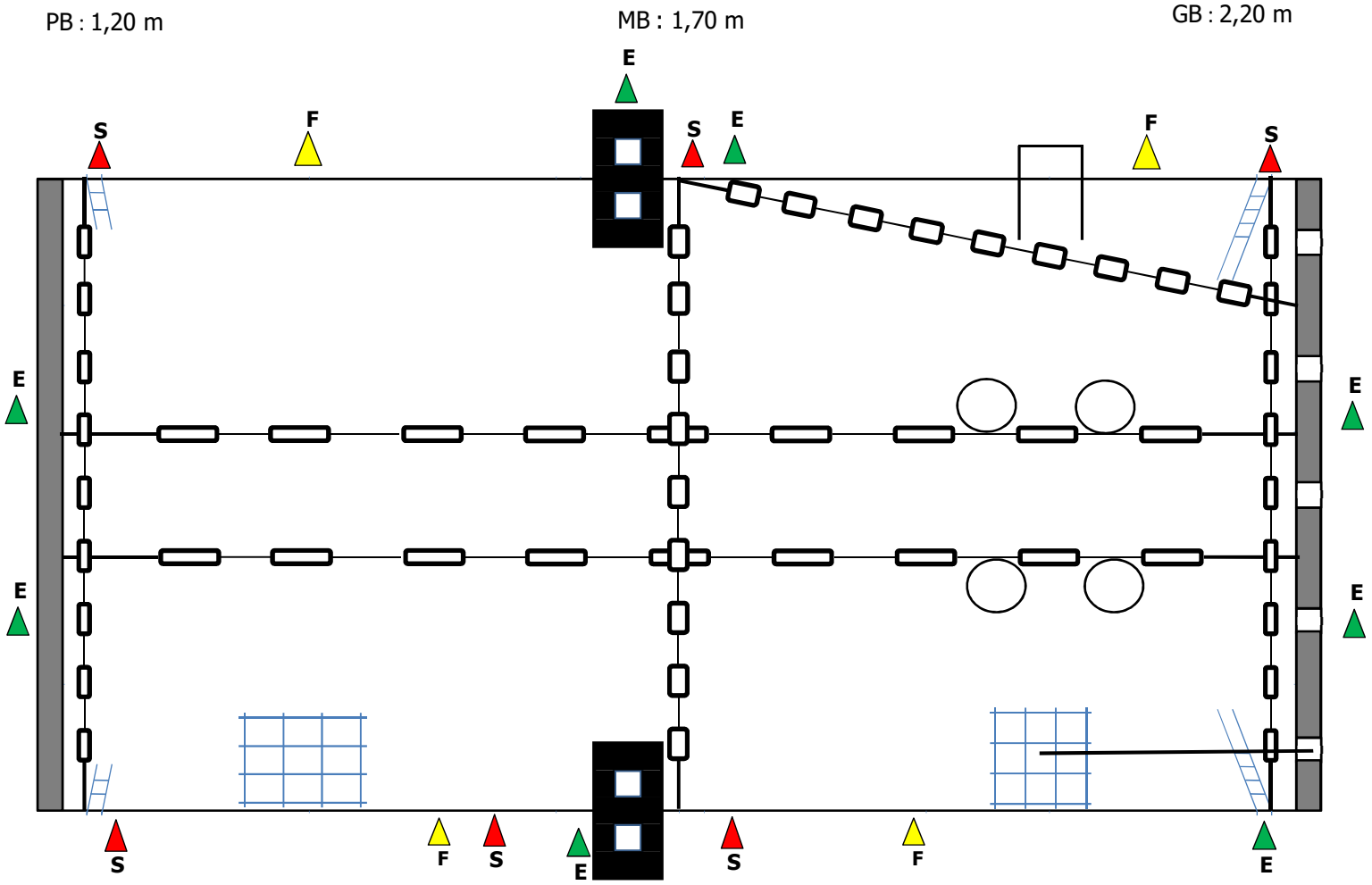

DISPOSITIF 3 (Séances 4 à 6)

Séances 7 à 10

Objectifs :
S'approprier le troisième dispositif.
Connaître, comprendre et réaliser un enchainement de deux actions.

Mise en œuvre :

But : L'élève doit enchainer deux actions à l'intérieur de son parcours.

Tâche :
Réaliser deux actions sans s'arrêter (entrée/déplacement et immersion/déplacement).
Travail de la flottaison

En classe :
Chaque élève dit et écrit les enchainements réalisés en précisant sa manière de faire.

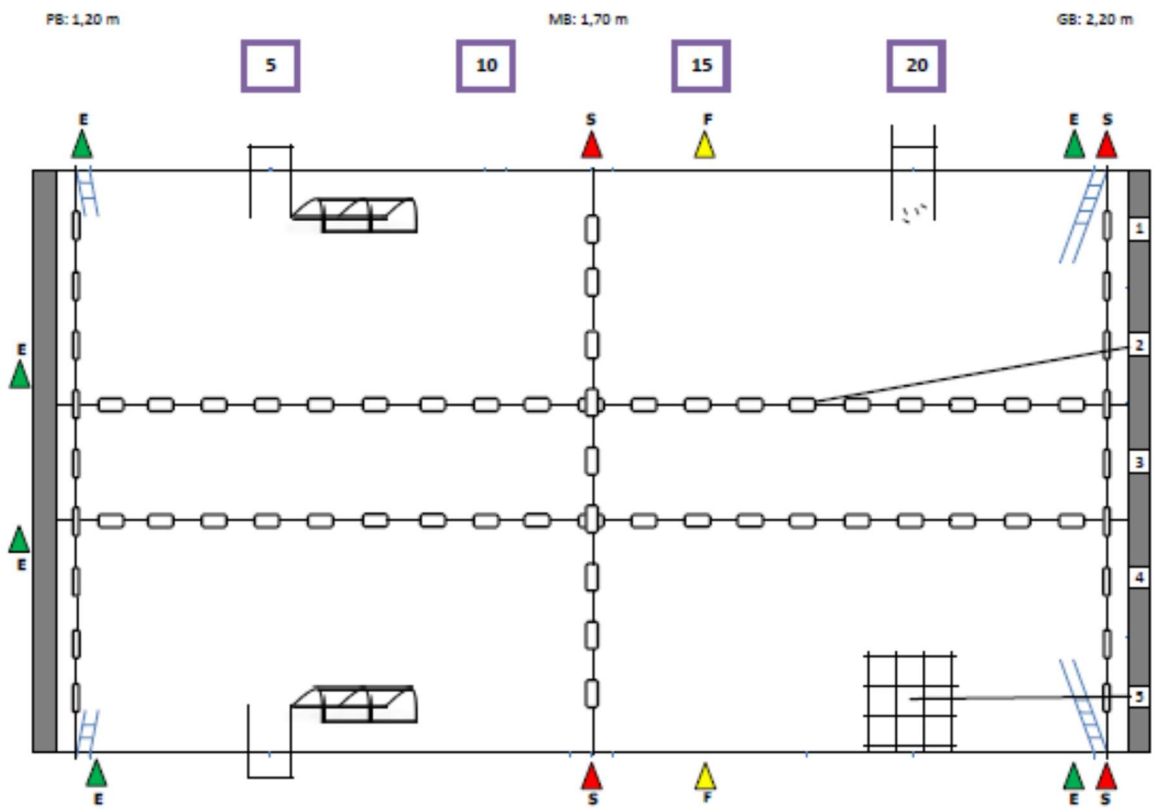

DISPOSITIF 4 (Séances 7 à 10)

<u>BILAN</u> : SEANCE 11

Objectif : renseigner l'élève sur ses nouvelles acquisitions motrices aquatiques.

Mise en œuvre : **IDEM Situation de Référence**

▪ <u>REINVESTISSEMENT</u> : SEANCE 15

Objectif : réinvestissement collectif des acquisitions motrices aquatiques.

Mise en œuvre :

. en classe :

REPERTOIRE D'ACTIONS MOTRICES EN REFERENCE

(**E**ntrée, **I**mmersion, **D**éplacement, **F**lottaison)

ENTREE (VERT)	**CRITERES DE REUSSITE**
toboggan	Je glisse sans m'arrêter
Echelle	Je rentre jusqu'à immersion des épaules
Saut du mur en rattrapant la ligne	Je me rattrape à la ligne. Je rentre jusqu'à immersion des épaules.
Saut du mur	Je remonte et je nage jusqu'au bord
IMMERSION (BLEU)	
Passage sous la ligne	Sans toucher la ligne
Passage dans le cerceau vertical	Passer sans le toucher
Je ramasser un objet à la perche du petit bain	Je le pose sur le bord
Je ramasse un objet cage ou perche au grand bain	Je le pose sur le bord
Grande cage toucher le fond	Je touche le fond avec les pieds
DEPLACEMENT	
Mur	Mes épaules sont sous l'eau
Double ligne	Mes coudes sont sous la ligne d'eau
Ligne simple	Je me déplace à l'aide de la ligne sans m'arrêter
Nager	Je me déplace du bord à la ligne d'eau sans m'arrêter
FLOTTAISON	
Boule	Tête rentrée en boule, bras autour des jambes je reste 3 secondes sans bouger.
Ventrale	Je fais l'étoile de mer, je regarde le fond du bassin. Je reste 3 secondes sans bouger.
Dorsale	Je fais la planche, je regarde le plafond et je reste trois secondes sans bouger.

Repère de profondeur :

PB : 1,20 m = 1,20 mètre au Petit Bain.

MB : 1,70 m = 1.70 mètre au Moyen Bain.

GB : 2,20 m = 2,20 mètres au Grand Bain.

Code des couleurs par zones d'actions :

▲ = ENTREE (repère vert).

▲ = SORTIE (repère rouge).

▲ = IMMERSION (repère bleu).

▲ = FLOTTAISON (repère jaune).

Repère de distance :

5 Je me suis déplacé(e) sur 5 mètres.

10 Je me suis déplacé(e) sur 10 mètres.

15 Je me suis déplacé(e) sur 15 mètres.

20 Je me suis déplacé(e) sur 20 mètres.
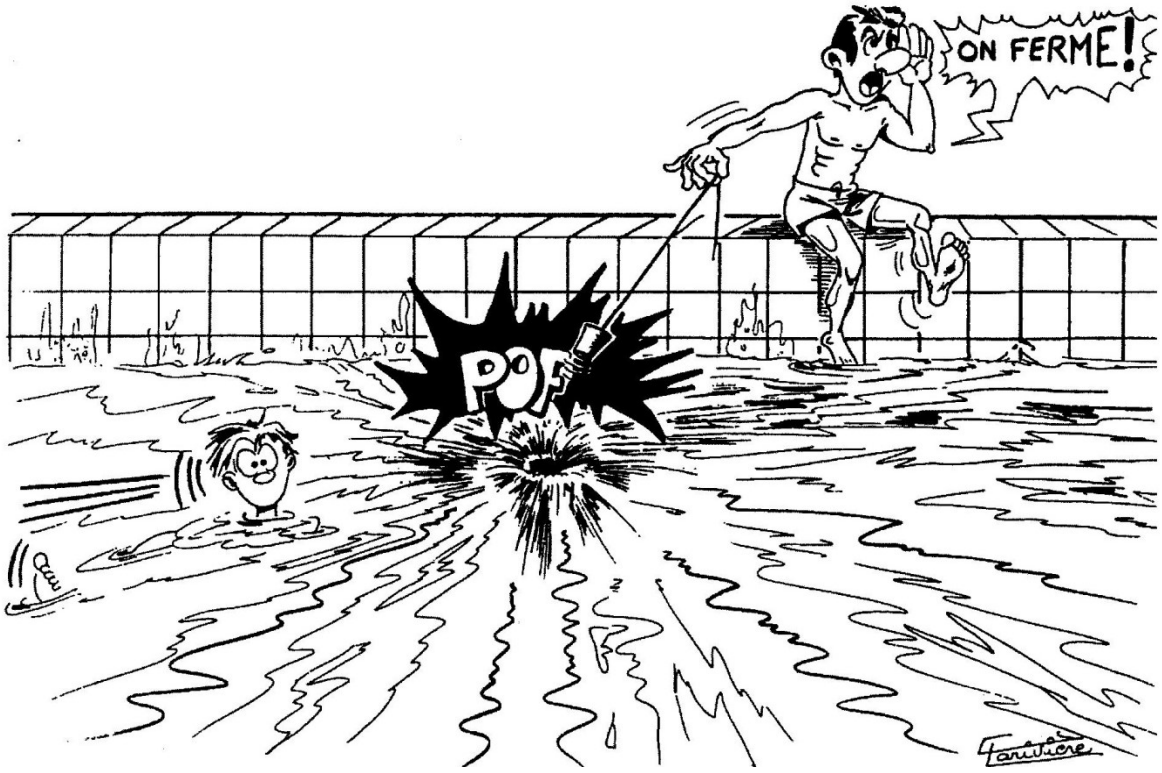
Dossier réalisé par la conseillère pédagogique E.P.S.
et l'équipe BEESAN
de la piscine municipale d'Oullins